

REFUGE TCMS SKI & MONTAGNE de PORTÉ PUYMORENS

MODALITÉS DE RÉSERVATION et D'OCCUPATION 2023/2024

- Une réservation ne peut se faire que **5 mois avant le 1^{er} jour de réservation souhaitée.**
- **Toute demande de réservation est à faire par l'envoi du fichier « Demande de Réservation refuge » à David à l'adresse courriel suivante : refugetcms@outlook.fr**
- Pour tout renseignement, envoyer un mail à la même adresse que ci-dessus.
- **Seul un adhérent de la section ski peut faire une réservation.**
- **Un non adhérent** doit d'abord souscrire et s'acquitter de cette adhésion (utiliser la fiche d'adhésion).
- **Il ne peut effectuer une réservation qu'un mois avant la date souhaitée et suivant les disponibilités du planning.**
- Le demandeur doit fournir ses coordonnées : *Nom, Prénom, Adresse, Mail, Téléphone.*
- Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception.
- Dès l'enregistrement sur le planning, une confirmation est adressée au demandeur (dans la mesure du possible un exemplaire des consignes lui est transmis par mail).

Remise / restitution des clés et consignes :

- En entente avec les détenteurs de clés, DAVID avise le locataire des modalités de remise des clés.
- Toute remise de clés est accompagnée de la remise de la fiche « Occupation / Consignes ».
- Lors de cette remise (clés et fiche « Occupation / Consignes »), le locataire est particulièrement sensibilisé à :
 - **L'absolue nécessité du respect de la chronologie des consignes** pour la **mise EN et HORS service.**
 - **L'obligation de compléter la fiche des présents** dès leur arrivée au refuge.
 - **Au respect des consignes affichées** pour l'utilisation du matériel et locaux mis à leur disposition.
- Celui qui remet les clés s'entend avec le preneur sur les modalités de restitutions des clés, des consignes et du règlement du séjour.
- Lors de cette restitution, il vérifie que la fiche a bien été remplie, que le chèque remis correspond bien à la somme due et note tout dysfonctionnement signalé par le locataire qui n'aurait pas été mentionné sur la fiche.

Tarifs, modalités de paiement :

- **Pour l'exercice 2023/2024 les tarifs sont :**

Adultes :

8 € la nuit pour les adhérents de la section ski du TCMS.

10 € la nuit pour les non adhérents.

Enfants de -12 ans :

5 € la nuit pour les enfants des adhérents de la section ski du TCMS.

6 € la nuit pour les enfants des non adhérents.

- **Locations vacances scolaires de Noël (23/12/2023 au 07/01/2024) et d'hiver (10/02/2024 au 25/02/2024) :**

Les locations pendant ces vacances scolaires sont réservées en **priorité aux adhérents de la saison précédente.**

Elles ne sont possibles pour de nouveaux adhérents que :

- **Début décembre** pour les vacances de Noël.

- **Début janvier** pour les vacances d'hiver.

Tous les occupants devront être adhérents durant ces périodes (Pas d'adhésion à la journée)

- **Location refuge complet :**

- **Du 1er décembre 2023 au 31 mars 2024 : 140 €** la nuit + 3 € / nuit par occupant non adhérent
(Pas de location complète du refuge aux vacances scolaires de Noël et d'hiver).

- **Autres périodes : 120 €** la nuit + 3 € / nuit par occupant non adhérent.

La seule condition pour réserver le refuge « complet » est le paiement de cette somme à la réservation.

- **Le paiement doit obligatoirement** être fait par chèque lors de la restitution des clés et de la fiche Occupation / Consignes dûment remplie.
- **Demande de réservation d'un non adhérent :**
 - L'adhésion doit être faite et réglée au préalable.
 - La réservation ne sera enregistrée que lors de ces réceptions.

Pour les vacances d'hiver 2024 les locations semaine entière (samedi/samedi) sont prioritaires, les locations journées ne seront possibles (suivant les disponibilités) qu'à partir du 15 janvier 2024.

Désistements :

Réservation pendant les périodes de vacances scolaires :

- Jusqu'à 60 jours avant le jour de rentrée prévu, aucun paiement.
- Entre 60 et 30 jours avant le jour de rentrée prévu, la moitié de la somme due sera exigée.
- Moins de 30 jours avant le jour de rentrée prévu la totalité de la somme due sera exigée.

Réservation hors périodes de vacances scolaires :

- Jusqu'à 30 jours avant le jour de rentrée prévu, aucun paiement.
- Entre 30 et 15 jours avant le jour de rentrée la moitié de la somme due sera exigée.
- Moins de 15 jours avant le jour de rentrée la totalité de la somme due sera exigée.

Capacité :

Capacité maximale autorisée : 18 couchages

- **7** couchages en mezzanine de la pièce principale.
- **11** couchages dans le dortoir.

Le président : Marc TUSCH